



# Association Sportive Automobile Dunoise

## REGLEMENT PARTICULIER

### 33<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU BRIONNAIS du 25 et 26 Mai 2012

9, Route de Charolles  
71800 LA CLAYETTE

Tel. : 04 77 23 54 42  
Fax : 03 85 28 90 69  
asadunoise@yahoo.fr  
asadunoise.ifrance.com

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement: 4 Avril 2012

Ouverture des engagements: 4 Avril 2012

Clôture des engagements: 14 Mai 2012 minuit

Parution du road-book: 19 Mai 2012 (Hôtel de Bourgogne La Clayette)

Dates et heures des reconnaissances: 19 & 25 Mai de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 19h00

Vérification des documents (Hôtel de Bourgogne) et des voitures (Place Maréchal de Lattre de Tassigny): 26 Mai 2012 à partir 6h 45; fin des contrôles à 11h

Heure de mise en place du parc de départ: 26 Mai 2012 à partir de 7h00

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs (Maison du Canton): 26 Mai 2012 à 10h

Publication des équipages admis au départ et de l'ordre et heures des départ de l'étape (Podium de départ): 26 Mai 2012 à 11h 45

Départ de La Clayette de la 1<sup>ère</sup> voiture: 26 Mai 2012 à 12h 30

Arrivée à La Clayette de la 1<sup>ère</sup> voiture: 26 Mai 2012 à 22h 15

L'ordre des départs de la 2<sup>ème</sup> section sera établi à l'issue de la 1<sup>ère</sup> section sur les temps réalisés dans l'ES1.

Vérification finale: 27 Mai 2012

Publication des résultats du rallye (Podium de départ): 27 Mai 2012 au plus tard 30' après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix Salle des fêtes: 27 Mai 2012 à 11h 00

#### Article 1P Organisation

L'Association Sportive Automobile DUNOISE organise le 33<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU BRIONNAIS en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA,  
numéro: R 126 en date du: 7 mars 2012

Comité d'Organisation technique et administratif

ASA DUNOISE

Secrétariat du Rallye, 9 route de Charolles, 71800 LA CLAYETTE

Président: Michel DURIX

Membres: J.P. POINSONNET, J.M. GIRAUDON, L. BALIGAND, G. DEBARREIX, D. RABIAN...

Téléphone: 04 77 23 54 42

Fax : 03 85 27 90 69

Permanence du Rallye: Maison du Canton 71800 LA CLAYETTE du 26 Mai 6h 30 au 27 Mai 2h 30

#### 1.1P Officiels.

Commissaires Sportifs :	Philippe DREAU (Président)	licence n° 2281
	François BELORGEY	licence n° 10527
	Michel SIVIGNON	licence n° 7769
Directeur de Course :	Jacques BERTRAND	licence n° 14532
Directeur de Course Adjoint:	Elie MICHON	licence n° 4766
	Didier ROSSIGNOL	licence n° 11521
	Jean-Marc MAVIEL (Véhicule tricolore)	licence n° 41665
	Jacky NOMBLOT (Véhicule damier)	licence n° 5565
Directeur d'ES:	Gérard FINQUEL	licence n° 1913
	Thierry BONNOT	licence n° 39196
Commissaires Techniques:	Jean Paul LEGRAND (Responsable)	licence n° 3935
	Bernard PEPIOT	licence n° 1893
	Christian ALLOIN	licence n° 13706
	JAMET Michel	licence n° 189386
	BILLOUD Alain	licence n° 13082
Juge de faits:	Daniel SEGUIN	licence n° 2477
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Max LOLLIA SAINT-ANGE	licence n° 150787

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

Comité Régional du Sport  
Automobile Bourgogne  
Franche-Comté

Brigitte DREAU  
Chargés des relations avec la presse :  
Dominique RABIAN  
Médecin Chef : Docteur FATAH

licence n° 2282

licence n° 20036

- 1.2P Eligibilité  
Le 33<sup>ème</sup> Rallye régional du Brionnais compte pour le challenge Bourgogne Franche-Comté 2012, la coupe de France des rallyes 2012 (coefficient 2) et le " challenge PIRELLI".
- 1.3P Vérifications  
Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le :  
26 Mai 2012 de 6h 45 à 10h 45 HOTEL DE BOURGOGNE  
Les vérifications techniques auront lieu le 26 Mai 2012 de 7h 00 à 11h Place Maréchal de Lattre de Tassigny  
Les vérifications finales seront effectuées au garage PICHARD La croix Bouthier à Varennes sous Dun. Taux horaire de la main d'œuvre: 45 € TTC
- Article 2P Assurances  
Conforme au règlement standard FFSA
- Article 3P Concurrents et Pilotes
- 3.1P Demande d'Engagement – Inscriptions
- 3.1.5P Toute personne qui désire participer au rallye du Brionnais doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 14 Mai 2012.
- 3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.
- 3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés:  
- avec la publicité facultative des organisateurs: 310 €  
- sans la publicité facultative des organisateurs: 620 €  
Les équipages (pilote + copilote) licenciés à l'ASA Dunoise seront remboursés de 25 € dans un délai de 2 mois après le rallye.  
Remboursement des droits d'engagement en cas de forfait: Conforme à la réglementation générale FFSA.
- 3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront encaissés à réception.
- 3.3 P Ordre de départ  
Conforme au règlement standard FFSA
- Article 4P Voitures et Equipements
- 4.1.P Voitures autorisées  
Conforme au règlement standard FFSA
- 4.3P Assistance  
Conforme au règlement standard FFSA  
L'assistance sera interdite sur les voies conformément aux indications du carnet d'itinéraire. 1 seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance. Les emplacements seront limités à 10 ml parallèles à la chaussée. Les remorques seront interdites sur le parc d'assistance (un parc remorque fléché sera mis en place). Des contrôles seront effectués par un juge de faits.
- 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces  
Conforme au règlement standard FFSA
- Article 5P Publicité  
La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.
- Article 6P Sites et Infrastructures
- 6.1P Description  
Le 33<sup>ème</sup> Rallye du Brionnais représente un parcours de 116,70 km.  
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.  
Il comporte 2 épreuves spéciales à parcourir respectivement 3 fois d'une longueur totale de 39,9 km.  
Les épreuves spéciales sont MATEQUIP (7,5 km) et VERNAY (5,8 km)  
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».

6.2P Reconnaissances  
**Conforme au règlement standard FFSA**

**6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les 19 & 25 Mai 2012 de 9h 00 à 12h00 et de 13h30 à 19h 00, le nombre de passages est limité à trois et des contrôles seront effectués.**

Reconnaissances : Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation (Art 6.2.1 à 6.2.6) en ce domaine seront pénalisés et interdits de prendre le départ sans remboursement de l'engagement dès la 2<sup>ème</sup> infraction.

Article 7P Déroulement du Rallye

**7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.**

**7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires sont:**

- Commissaire de route: Chasuble Fluo
- Chef de poste: Chasuble Fluo

Article 8P Réclamation - Appel  
**Conforme au règlement standard FFSA**

Article 9P Classements  
**Conforme au règlement standard FFSA**

Article 10P Prix

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE					
			1 partant	2 à 3 partants	4 à 8 partants	9 à 12 partants	13 à 15 partants	+ 15 partants
1 <sup>er</sup>	310 € + coupe	150 € + coupe	60 € + coupe	310 € + coupe	310 € + coupe	310 € + coupe	310 € + coupe	310 € + coupe
2 <sup>ème</sup>	185 € + coupe	100 € + coupe		Coupe	120 € + coupe	120 € + coupe	150 € + coupe	150 € + coupe
3 <sup>ème</sup>	80 € + coupe	80 € + coupe			Coupe	80 € + coupe	100 € + coupe	100 € + coupe
4 <sup>ème</sup>	Coupe	Coupe				Coupe	80 € + coupe	80 € + coupe
5 <sup>ème</sup>							50 € + coupe	50 € + coupe
6 <sup>ème</sup>								25 € + coupe

1<sup>ère</sup> Equipage Féminin 1 Coupe (pilote et copilote)

La remise des prix se déroulera à La Clayette le 27 Mai 2012 à 11 heures Salle des fêtes de LA CLAYETTE.

Les primes scratches, groupes et classes sont cumulables, les coupes ne sont pas cumulables.

Remise des prix conformément aux groupes et classes confondus à la réglementation 2012 (6 groupes et 18 classes)

Les Classes 5 et 5K, 6 et 6K, 7, 7K et 7S seront confondues pour la remise des prix.

Le groupe Z sera récompensé mais pas la classe 15.

Il est prévu une coupe pour les commissaires

**TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES: 15425 €**

Pour les Reconnaissances

**Hôtel Restaurant  
de Bourgogne**

9, route de Charolles – 71800 La Clayette  
Tél. : 03 85 26 90 50 – Fax : 03 85 26 90 69

**Menu  
Spécial  
Reco.  
à 12,50 €**

**Café +  
Croissant  
1,90 €**